

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 05 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	15

DATE DE LA CONVOCATION : 1 ^{er} Juin 2026

L'an deux mil vingt- six et le cinq Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Gaëtane THIEFFRY

D/2026-067

Objet de la délibération : Tarifs appliqués durant le temps de midi - année scolaire 2026-2027

Madame la Maire donne la parole à Stéphanie LHOPITAL, Adjointe. Madame LHOPIAL présente la proposition de revalorisation de 1 % des tarifs appliqués au restaurant scolaire, concernant la prochaine année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE que les tarifs du restaurant scolaire seront les suivants à compter de la rentrée de septembre 2026 :

Facturation du temps périscolaire avec déduction du temps de repas : 2h00-0h45 = 1h15 ou 1h30-0h45 min = 0.45 min				
Tarif périscolaire midi A la demi-heure entamée ou au quart d'heure en fonction des temps de l'accueil				
Temps périscolaire	A	B	C	D
Quotient familial (en €)	0/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Nbre d'enfants usagers /famille	Prix pour la demi-heure entamée en €			
1	0.65	0.70	0.80	0.94
2	0.63	0.68	0.76	0.90
3 et plus	0.60	0.65	0.73	0.88

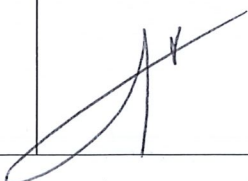
Auxquels s'ajoute le tarif de base appliqué pour les repas	
Pour les enfants	
Tarif interne : -les enfants domiciliés à Yzeron -Les enfants bénéficiant d'une dérogation -les enfants de la commune de Montromant <u>sur le versant</u> de la commune d'Yzeron -les enfants des communes extérieures initialement domiciliés à YZERON et poursuivant leur cycle scolaire à YZERON -les enfants dont l'un des deux parents travaillent ou habitent à YZERON	3.84 €
Inscription après 7h00 le jour même : majoration	Tarif périscolaire + Tarif interne + 5.00€
Annulation après 7h00 le jour même : tarif maintenu	Tarif interne
Tarif extérieur : - les enfants extérieurs scolarisés à YZERON sans dérogation	6.99 €
Inscription après 7h00 le jour même : majoration	Tarif périscolaire Tarif extérieur + 5.00€
Annulation après 7h00 le jour même : tarif maintenu	Tarif extérieur+ Tarif périscolaire
Tarif « panier repas » , <i>sur présentation de justificatifs des allergies alimentaires et si la procédure inscrite au règlement du restaurant scolaire est respectée</i>	1.92 €
Inscription après 7h00 le jour même : majoration	Tarif panier repas + Tarif périscolaire + 5.00€
Annulation après 7h00 le jour même : tarif maintenu	Tarif panier repas+ Tarif périscolaire
Pour les adultes	
Tarif réduit : comprenant le personnel communal, enseignant et les étudiants en stage au sein des services communaux bénéficiant d'une gratification.	5.05 €
Tarif adulte : comprenant les adultes autorisés et le portage de repas.	8.16 €
Majoration contenant non rendu	5 euros

VALIDE les modes de paiement suivants : chèques, espèces, virements bancaires, prélèvements automatiques, ou règlement via le Portail familles,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Gaëtane THIEFFRY Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
--------------------------------	---	---------------------------------	--



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

15 JUIN 2026

Publication ou notification du :

15 JUIN 2026

Publication site internet le :

15 JUIN 2026

Affichage liste des délibérations le :

12 JUIN 2026